

SÉANCE DU MERCREDI 10 AVRIL 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-07

PROVINCIALISATION DE L'AVENUE DE LA GARE

NOMBRES DE MEMBRES				CONVOCATION	
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents lors de cette séance	Ayant pris part aux sentes délibérations	Notification aux seillers municipaux	Affichage
29	29	18	27	05/04/2024	05/04/2024

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du jeudi 4 avril 2024, le Conseil Municipal, conformément à la Loi, délibérera, quel que soit le nombre de membres présents.

Il s'est réuni en deuxième séance l'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à dix-huit heures trente, sous la présidence de Jean BÉRARD, Maire.

Étaient également présents : Jean-Claude RUSCELLI, Daniel BOCCABELLA, Benoît DAGAN, Magali ROBERT, Isabelle DUCRY **Adjoint au Maire** ;

Ainsi que : Odile PARRENO, Dimitri CORTES, Magali DE FUENTES, Laure COMTE-BERGER, Michel PERRAND, Anthony SUBER, Jean-Yves LAUGIER, Marie-Dominique SARRAIL, Dominique CARRIE, Jean-Luc SANCHEZ, Isabelle IBANEZ, Maryse TORT, **Conseillers Municipaux**.

Absents représentés lors du vote des délibérations :

Patricia NICOLAS	qui donne pouvoir à	Benoît DAGAN
Nathalie KANTE	qui donne pouvoir à	Jean-Claude RUSCELLI
Eva BOCCABELLA	qui donne pouvoir à	Odile PARRENO
Julien LETOFFE	qui donne pouvoir à	Jean BÉRARD
Clotilde COUDENNE	qui donne pouvoir à	Magali DE FUENTES
Marc DOVESI	qui donne pouvoir à	Anthony SUBER
Gaëlle RICHARD	qui donne pouvoir à	Daniel BOCCABELLA
Joël SERAFINI	qui donne pouvoir à	Marie-Dominique SARRAIL
Antoine GARCIN	qui donne pouvoir à	Dominique CARRIE

Absents excusés, non représentés lors du vote des délibérations :

Laurent MUS
Jean Louis TARTEVET

Secrétaire de séance :

Odile PARRENO

Monsieur le Maire informe l'assemblée que sur proposition de l'association "PARLAREN GROUP PROUVENÇAU DE BEDARRIDO", représentée par sa présidente, Mme Anne-Marie FERREIRA, la Commune souhaite poursuivre sa démarche de dénomination de lieux en Provençal – Français.

Dans la mesure du possible, le choix du lieu se calque sur le thème annuel proposé par "L'UNION PROUVENÇALO". Il est ainsi proposé de faire revêtir la double dénomination franco-provençale à la rue de la Seille et de faire apposer une plaque « AVENGUDO DE LA GARO » en complément de celle française.

Monsieur le Maire invite donc les élus à se prononcer en faveur de la Provincialisation de la dénomination de cette voie communale.

SUR LE RAPPORT DE Jean BERARD, Maire ;
OUI l'exposé qui précède ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **ADOPTE** la double dénomination franco-provençale de l'avenue de la gare et de faire apposer une plaque « AVENGUDO DE LA GARO » en complément de celles françaises.

Pour copie conforme,

Date de publication, certifiée exécutoire le

Le secrétaire de séance,
Odile PARRENO

Le Maire,
Jean BERARD



RESULTAT DU VOTE :

Délibération N° 2024-07	Provincialisation de l'Avenue de la Gare	Pour :	27	Unanimité
		Contre :	0	
		Abstention :	0	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication